



CONSEIL MUNICIPAL du 12 DÉCEMBRE 2024

- PROCES VERBAL -

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 18 H 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Nombre de Membres :

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD LEJEUNE PASTOUT (arrivé à 18h45) PILLIER (arrivé à 18h10) BARON (arrivé à 18h45) ROCHE CHAHINIAN

Absents : -

Secrétaire de séance : Mr LESUEUR

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Bâtiments communaux - Voirie

L'assemblée :

- fait le point sur les différents travaux réalisés en 2024 et ceux différés à 2025
- note qu'il a été procédé au changement des fenêtres de la Mairie
- est informée que la commune a confiée à l'EPFLI une mission d'étude pour la réhabilitation de 2 immeubles, rue des écluses dont la commune est propriétaire. Il est proposé par le maître d'ouvrage de réhabiliter ces espaces en 4 logements dont l'estimation des travaux serait d'environ 740 000 €
- prend connaissance d'une demande adressée par un administré à la DDT pour la création d'un trottoir le long de sa propriété ou la création d'un passage clouté. Le Conseil Municipal en prend note mais rappelle que sur la commune, il existe différents endroits non desservis par des trottoirs, qu'il est impossible de mettre des passages cloutés devant chaque habitation. Un village rural ne peut pas être aménagé comme une ville. Attache sera prise avec le Conseil Départemental du Cher gestionnaire de la voirie pour étudier si un passage clouté peut être installé et à quel endroit.

Extension éclairage public

Le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le plan de financement proposé par le SDE 18 concernant la pose de 2 prises guirlandes sur la façade de la Mairie (680.88 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 340.44 €)

Divers

- Deux nouveaux contrats de délégation du service public ont été souscrits par le SIAEP CUFFY/ Cours les Barres avec VÉOLIA à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - « Eau » souscrit pour une durée de 12 ans
 - « Assainissement collectif » pour une durée de 9 ans
- La commune rappelle les discussions engagées au cours desquelles l'hypothèse de la création d'un relais-poste commerçant a été évoqué. Considérant qu'un commerçant (Restaurant La Cabana) a été identifié et est prêt pour accueillir ce relais-poste à partir du 1^{er} avril 2025 ; Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la création de ce dernier.

-L'Assemblée examine la situation concernant l'absence de carte grise pour le véhicule communal RENAULT KANGOO et décide à l'unanimité de saisir le tribunal judiciaire compétent si la situation n'est pas régularisée sous 3 semaines par le vendeur suite à la réception d'un courrier recommandé

2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Le CM décide à l'unanimité :

- de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole
- d'effectuer un amortissement sur 5 ans suite aux travaux réalisés par le SDE 18 et réglés en 2024
- d'engager avant le vote du budget 2025 des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2024
- d'autoriser les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires au budget d'ici le 31 décembre
- d'octroyer une subvention à l'Association de Parents d'élèves suite à l'achat de sapins de Noël pour la Commune
- d'admettre en non valeurs des créances pour un montant de 454.47 €

3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un rappel est fait concernant la diffusion des comptes-rendus des réunions de la CDC à chaque conseiller

Un point est fait sur les dossiers concernant :

- La création d'un bâtiment multifonction de 120 m2 à la CDC.
- L'achat de l'ancienne perception de la Guerche sur l'aubois ainsi que la maison attenante. La réhabilitation se fera comme suit :
 - Ancienne perception =» Relais Petite Enfance
 - Maison = » Bureau Services Publiques au rez-de-chaussée
 - Radio Médiavan à l'étage

4) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée accepte à l'unanimité :

- de procéder au recrutement de deux agents afin d'effectuer le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025
- la révision du loyer du bureau de poste (4706.44 € par an) ainsi que celui du salon de coiffure (1520.00 € par an)
- le renouvellement de la convention auprès du groupement d'achat AGOP'PRO (denrées alimentaires) et APPROLYS (marché d'électricité). Ces conventions prendront effets le 1^{er} janvier 2025 et ce pour une année.

Le CM :

- est informée des lettres de remerciements reçues par différentes associations suite à l'octroi de subventions
- prend connaissance du nouvel emploi du temps du secrétariat
- note que le bulletin municipal sera accompagné de la dépêche du SMIRTOM, du bulletin de la CDC, du bulletin d'information du Syndicat des Eaux, du calendrier de collecte 2025, d'un flyer concernant la nouvelle application PANNEAU POCKET ainsi que d'une fiche d'inscription ou mise à jour au système d'alerte.

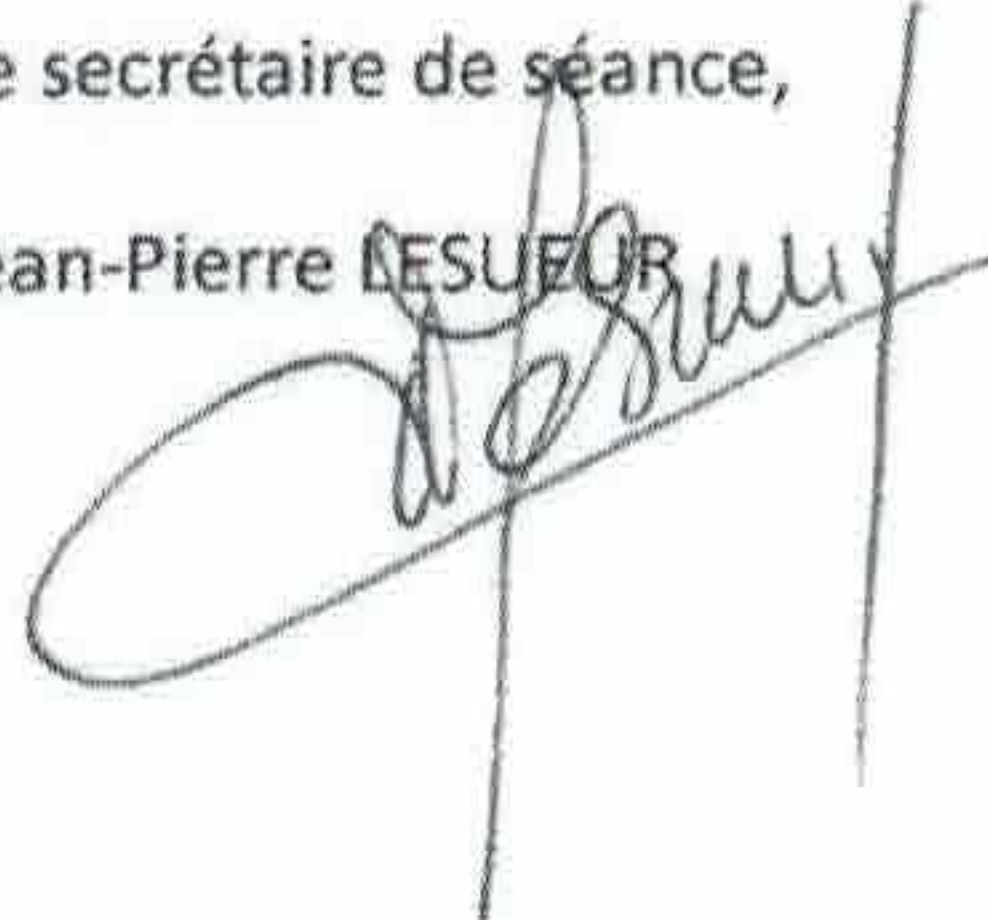
M. DUCROT rappelle que la Mairie n'est pas responsable des incivilités causées par des tiers sur les propriétés.

Mme CHAHINIAN signale de nombreuses microcoupures EDF ces derniers temps

- Séance levée à 19 H 45 -

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LESUEUR



Le Maire,

Olivier HURABIELLE,

